

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT D'UN NAVIRE DE PLAISANCE À USAGE PERSONNEL OU À USAGE DE FORMATION

FRENCH FLAG REGISTRATION CERTIFICATE OF SEA-GOING VESSELS (pleasure vessels or training ship)

1. Données propriétaire(s) (Registered owner)

Nom prénom (First & last names) Raison sociale (Business name)	Part de propriété (Ownership share)	Lien (Link with the vessel)	Adresse (Address)
FELIX PHILIPPE	100%		170 RUE THOULON 83000 TOULON Nationalité : FRANCE

2. Données navire (Vessel)

Identifiants:

N° d'enregistrement (Registration port and number): TL E49243 N° WIN (WIN number): FRCNB40169D111

Mis à jour par le service (Update by duly authorised official): DML DU

VAR

Navire:

Nom (Vessel name): MAYA

Fabricant (Shipyard): CONSTRUCTIONS NAVALES DE Année de construction (Year of construction):

BORDEAUX 2011

Utilisation: USAGE PERSONNEL

LAGOON 400

Catégorie de conception (Design category): A

Longueur (m) (Hull length in meters): 11.97 Largeur (m) (Maximum breadth in meters): 7.25

Puissance max recommandée (kW) (Recommended engine power): 60 Puissance installée (kW) (Installed engine power):

58.88

Puissance administrative totale (CV) (Administrative power): 12

м	O t	ΔI	ırq	2	•

Marque (Brand)	Modèle (Model)	N° série (Serial number)	Puissance (kW) (Engine power)	Puissance (CV) (Administrative power)	Carburant (Fuel)
YANMAR	3JH5-ACE	E10881	29.44	6	
YANMAR	3JH5-ACE	E10842	29.44	6	

Mentions spéciales (Additional information):

Néant

Commentaire (Comment):

Date de délivrance (Date of issue (dd/mm/yyyy)): 12/02/2025 Date de validité (End of validity (dd/mm/yyyy)): 12/02/2035

Pour vérifier la validité de ce certificat (to check the validity of this certificate): https://promete.din.developpement-durable.gouv.fr/

Ce navire bat pavillon français, il est donc en droit de jouir de la protection ainsi que des privilèges et des avantages accordés aux navires français. (This boat flies the French flag, it is allowed to benefit from the protection as well as the privileges and advantages granted to French vessels).

Ce navire peut être loué en tant que navire de plaisance sans équipage (This boat can be rented as a leasure boat).

Le certificat d'enregistrement doit se trouver à bord du navire et être présenté à toute réquisition des agents habilités à contrôler les

navires de plaisance. Il ne peut être utilisé que pour l'usage du navire pour lequel il a été délivré. (This registration certificate must be on board and be presented at any request to the authorized agents to control pleasure crafts).

Le propriétaire du navire doit **déclarer, dans un délai d'un mois, toute modification** dans les caractéristiques du navire (changement de moteur, de nom, de port d'immatriculation/enregistrement, destruction...), ou toute cession, destruction, vol, changement d'affectation ou changement de domicile.

Attention : à défaut de déclaration de toute cession dans ce délai d'un mois, le vendeur reste à l'égard des tiers, et malgré l'acte de vente, le véritable propriétaire et, à ce titre, le paiement de la taxe annuelle (TAEMUP) continuera de lui être réclamé.

L'acheteur est par ailleurs invité à s'informer de l'existence d'une hypothèque maritime antérieure sur son navire auprès du greffe du tribunal de commerce compétent.

Vous pouvez effectuer vos démarches en ligne. Pour cela, identifiez-vous sur le portail plaisance du ministère chargé de la mer :

https://demarches-plaisance.gouv.fr/